



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

**LE CHARIVARI CANADIEN,**  
Paraitra le vendredi de chaque semaine.

## PRIZ D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, .....\$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.  
Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A GUERARD, Imprimeur,  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 18 SEPTEMBRE 1868.

L'œuvre des ciseaux de Bernardin Flagiaire.

## LA CONFEDERATION.

*Ninum ne crede coloris :  
Il ne faut jamais juger le bois  
par l'écorce.*

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE  
IMPOSEE.

[ Suite ]

Écoutez-le se réjouir des progrès de la langue anglaise : " Cette langue, dit-il, comme langue du riche, du patron, de la gne du terrain. Selon de récents rapports du commissaire d'enquête sur l'état de l'éducation, il y a à Québec dix fois plus d'enfants canadiens-français apprenant l'anglais que d'enfants anglais apprenant le français."

Voulant à tout prix noyer l'élément français dans l'élément anglais, pour être

logique il devrait ne point se soucier du tout de l'opinion du Bas-Canada et croire dans tous les moyens qui pourraient le mener à ses fins. Aussi, voyez-le traiter notre race de Turc à More et se moquer de ses droits les plus légitimes. Il réclame l'union législative des deux Canadas, puis l'union législative de toutes les provinces britanniques, et cela, remarquez-le bien, sans consulter le peuple du Bas-Canada. De même que lorsqu'on veut tuer un homme on ne lui en demande pas la permission, de même lord Durham conseille de ne point consulter le Bas-Canada sur les changements constitutionnels qu'il propose. Pour les autres provinces, c'est différent ; les cinq ou six cent mille anglo-saxons, du golfe, il faut prendre le soin de leur demander leur opinion. Mais le Bas-Canada, si donc ! Depuis quand les brigands demandent-ils aux voyageurs, avant de les débarrasser, si le procédé leur est agréable ?

" Je recommanderais, dit le rapport de lord Durham, l'adoption immédiate d'une union législative de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. . . . " s'il était possible de différer l'adoption d'une mesure relative aux Canadas, jusqu'à ce que le projet d'union ait été soumis aux législatures des provinces d'en bas. Mais le Bas-Canada est dans un état qui, tout en justifiant le projet d'une union, est tel qu'il ne serait ni convenable ni même juste pour le parlement de l'adopter sans le libre délibération et le consentement du peuple de ces colonies" (des provinces maritimes.) Ainsi, le Bas-Canada ne mérite pas, qu'avant de décider à jamais, de son sort, on s'inquiète de son opinion, de son consentement ? Lord Durham n'a pas d'aussi lestes façons de parler lorsqu'il s'agit du peuple des provinces d'en bas. Celles-là elles sont anglaises et protestantes : il les respecte et prend leur avis.

Et bien ! ce que voulait lord Durham, M. Cartier et les faiseurs de la Confédération l'ont voulu : ils l'ont plus que voulu : ils l'ont fait. Le Bas-Canada, la seule province qui eût tout à perdre au nouveau système, n'a pas été consulté. L'opposition

libérale a proposé souvent en chambre de soumettre la question au peuple : M. Cartier qui se fait un peu un devoir de se moquer de l'opinion publique, comme il l'a déclaré dans un banquet à Montréal, M. Cartier s'y est constamment opposé, et sa docile majorité lui a donné raison.

Le 13 Mars 1865, l'hon. J. H. Cameron proposait en chambre, secondé par M. M. C. Cameron : " Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence la priant de vouloir bien, en vue des grands intérêts dont il s'agit dans les résolutions pour une union des colonies de l'Amérique britannique du Nord, lesquelles changent entièrement la constitution de cette province, ordonner qu'il soit fait un appel au peuple avant que le parlement impérial ne confirme ou décrète la dite mesure." Le vote se prenait le lendemain, et le gouvernement, M. Cartier en tête, repoussait l'appel au peuple sur une division de 34 contre 35.

Le 14 mars 1868, l'hon. L. H. Holton proposait secondé par l'hon. A. A. Dorian : " Qu'aucun acte (fondé sur les Résolutions de la Conférence des délégués tenue à Québec en octobre dernier) qui pourra être passé par le parlement impérial n'entrera en opération avant que le parlement du Canada n'ait eu l'occasion d'en examiner les dispositions et n'ait, après la prochaine élection générale, prié Sa Majesté de lancer sa proclamation royale pour donner effet au dit acte." Perdus par 34 contre 79, M. Cartier donna l'exemple et les députés canadiens français favorables à la confédération s'abstinèrent sans rougir. Le 7 mars 1865, la motion suivante, faite par l'hon. A. A. Dorian, était déclarée hors d'ordre par le Président de la chambre : " Que cette chambre est d'avis que les débats sur cette résolution, qui a pour but le changement radical des institutions et relations politiques de cette province, changement qui n'était pas prévu par le peuple lors de la dernière élection générale, devraient être ajournés d'ici à un mois ou jusqu'à ce que le peuple de cette province ait eu l'occasion de se